Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 2 février 2026 **Date de publication :** Lundi 16 février 2026	Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire *Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE *Absents excusés : Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 21 *Votants :* 22* *Pour :* 22 *Abstention :* *Contre :*	
Délibération N° : 2026 02 02	

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance *Gilbert MIOSSEC, Maire*



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication